

PROCLAMATION DES RESULTATS

Le scrutin du dimanche 23 mars 2014 a donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits	3577
Nombre de votants	2120
Nombre de suffrages exprimés	2025
Majorité absolue	1013

Ont obtenu :

Benfeld pour tous	428
Agir pour Benfeld	1 067
Une nouvelle dynamique pour Benfeld	530

Compte tenu des démissions intervenues depuis la proclamation des résultats à l'issue des opérations de vote et à la fin du dépouillement le 23 mars, je proclame élu (voir la liste jointe) et déclare les personnes susnommées installées dans leur fonction de conseiller municipal.

Je passe la présidence au doyen des conseillers, à savoir Mme Lucienne GILG, pour l'élection du Maire.

Avant de passer à l'élection du maire, il y a lieu de désigner un(e) secrétaire de séance et de désigner deux assesseurs pour former le bureau de vote

Pour le poste de secrétaire : proposer le plus jeune conseiller à savoir Stéphanie GUIMIER.

Pour les deux assesseurs, proposer le plus jeune de chaque liste, à savoir Christophe FURST, VAUTHIER-ROBEIN Christine et Erik GARCIA

Demander ensuite s'il y a une déclaration prévue par l'une ou l'autre liste ?

Après les éventuelles déclarations, procéder à la lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection du maire et des adjoints

Nous passons à présent à l'élection du maire.

Y'a-t'il des candidats ?

Je vous propose de passer à l'élection en utilisant les bulletins à disposition dans vos dossiers.

Procéder à l'appel des conseillers pour recueillir les bulletins un à un.

Faire le dépouillement et annoncer le résultat

Après l'élection, remettre l'écharpe et les clefs de la mairie.

Passer la présidence au maire pour la fixation du nombre des adjoints et leur élection.

Installation du Conseil Municipal

Déroulement de la séance

- 1) Appel des conseillers élus (maire en exercice ou son remplaçant), remise des chemises aux conseillers et installation à leur place
- 2) Lecture des résultats constatés au procès-verbal du 23 mars 2012
- 3) Passation de la présidence au doyen pour procéder à l'élection du maire
- 4) Désignation d'un secrétaire de séance : le plus jeune conseiller (Stéphanie GUIMIER)
- 5) Constitution d'un bureau de vote : doyen et deux assesseurs (les plus jeunes conseillers de chaque liste : Christophe FURST, Christine VAUTHIER-ROBEIN et Erik GARCIA (si OK))
- 6) Eventuelles déclarations
- 7) Lectures des articles du CGCT (Code général des Collectivités Territoriales)
- 8) Election du maire - remise de l'écharpe
- 9) Présidence de l'assemblée assurée par le maire élu
- 10) Fixation du nombre des adjoints
- 11) Demande de dépôt des listes de candidats aux postes d'adjoint, puis distribution des bulletins de vote
- 12) Election des adjoints par liste à la majorité absolue, sans vote préférentiel ni panachage
- 13) Remise des écharpes aux adjoints et lecture des domaines de compétence de chacun
- 14) Signature du procès-verbal
- 15) Information sur la date de la prochaine séance

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD

PROCES - VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE HUIT ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars à dix heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Benfeld, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-trois mars deux mille quatorze, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jacky WOLFARTH, maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Jacky WOLFARTH, Lucienne GILG, Louis ZOBEIDE, Mona PAJOLE, Mona PAJOLE, Daniel WALDVOGEL, Nathalie GARBACIAK, Bernard BOUTONNET, Stéphanie GUIMIER, Jean-Marc SAAS, Bruno LEFEBVRE, Anne-Marie GINTZ, François LARDINAIS, Florence SCHWARTZ, Frédéric OSTERTAG, Claude WEIL, Jean-Jacques KNOPF, Christophe FURST, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Benoît GSELL, Christine VAUTIER-ROBEIN, Daniel WALTER, Marie-Paule MULLER, Erik GARCIA et Guy RIEFFEL.

Absents excusés : Elisabeth DE MONTIGNY, Tania MUHLMAYER, Corinna BUISSON, Nathalie VAN THOM, Florence ESTREICHER et Marie-Paule MULLER (procuration donnée respectivement à Jacky WOLFARTH, Bernard BOUTONNET, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM ET Guy RIEFFEL)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Mesdames et Messieurs Jacky WOLFARTH, Lucienne GILG, Louis ZOBEIDE, Mona PAJOLE, Mona PAJOLE, Daniel WALDVOGEL, Nathalie GARBACIAK, Bernard BOUTONNET, Stéphanie GUIMIER, Jean-Marc SAAS, Elisabeth DE MONTIGNY, Bruno LEFEBVRE, Anne-Marie GINTZ, François LARDINAIS, Florence ESTREICHER, Frédéric OSTERTAG, Tania MUHLMAYER, Claude WEIL, Corinna BUISSON, Jean-Jacques KNOPF, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Benoît GSELL, Christine VAUTIER-ROBEIN, Daniel WALTER, Marie-Paule MULLER, Erik GARCIA et Guy RIEFFEL dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Lucienne GILG, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Stéphanie GUIMIER, plus jeune conseiller municipal et désigné comme assesseurs Mmes Tania MULMEYER, Christine VAUTIER-ROBEIN et Monsieur Erik GARCIA.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
à déduire : bulletins litigieux énumérés	3
aux articles L 65 et L 66 du code électoral	—
RESTE , pour les suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Décompte des voix :

Monsieur Jacky WOLFARTH	23 voix
Madame Nathalie GARBACIAK	3 voix

Monsieur Jacky WOLFARTH, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

Après avoir été élu Monsieur Jacky WOLFARTH, fait la déclaration suivante :

« Le 23 mars, les Benfeldois ont voté leurs conseillers. Je remercie tous ceux qui ont fait cette démarche citoyenne.

Je tenais aussi à féliciter les personnes, qui d'une façon sérieuse et durable se sont engagées sur des listes municipales.

Nos projets étaient certes différents, mais la finalité était la même ; valoriser et développer notre ville.

Dans les 6 prochaines années, je souhaite que nous mettions les Benfeldois au centre de nos projets, que leurs intérêts, leur confort, leur épanouissement, leur participation soient des éléments déterminants dans nos choix et nos réalisations.

En plaçant les Benfeldois au cœur de nos préoccupations, nos futurs débats certainement contradictoires, trouveront sûrement un terrain d'entente qui ira dans l'intérêt commun ...

De grands dossiers nous attendent :

- *Les rythmes scolaires*
- *La sécurité et le confort de nos routes, de nos quartiers notamment notre centre-ville*
- *La construction de nouvelles structures*

Mais bien au-delà de ces dossiers, durant ce mandat nous aurons une mission délicate au quotidien dont les limites sont difficilement appréciables ; mais chacune de nos décisions devra permettre à notre ville et à ses habitants d'affronter les grands défis et les enjeux que nous impose notre société. Les domaines d'intervention sont multiples et dépassent notre territoire, nous interviendrons :

- *dans la vie économique,*
- *la vie familiale,*
- *dans l'intercommunalité*
- *l'engagement associatif et culturel*
- *dans la protection et le respect de notre environnement.*

Parfois un simple geste, une écoute peut faire progresser les choses... et parfois notre engagement demandera une implication nettement plus importante...

Nous travaillerons en bonne harmonie avec l'ensemble de nos services, de nos partenaires qui nous accompagnent dans nos projets...

J'ai confiance en Benfeld, j'ai confiance en cette assemblée, en ses membres, en son travail de proximité et de dialogue.

Je vous souhaite une bonne intégration dans cette nouvelle mission qui est désormais la notre !

Que vive Benfeld et que vive la France ! »

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la désignation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Benfeld un effectif maximum de huit adjoints.

Il est proposé à l'Assemblée la création de 8 (huit) postes d'adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré

décide par de fixer le nombre des adjoints à huit (8)

adopté à l'unanimité

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, conformément aux dispositions du nouvel article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que dans les communes de plus de 3 500 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, sachant que sur chaque liste l'écart du nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, et sous la présidence du maire, à l'élection des adjoints.

Un seule liste de huit (8) noms a été déposée auprès du maire avec comme tête de liste Madame Lucienne GILG.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
à déduire : bulletins litigieux énumérés	6
aux articles L 65 et L 66 du code électoral	—
RESTE , pour les suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Décompte des voix :

Liste de Madame Lucienne GILG	23 voix
-------------------------------	---------

Les candidats figurant sur la liste de Madame Lucienne GILG ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus et immédiatement installés, à savoir dans l'ordre :

- 1) Lucienne GILG
- 2) Louis ZOBEIDE
- 3) Mona PAJOLE
- 4) Jean-Marc SAAS
- 5) Nathalie GARBACIAK
- 6) Bruno LEFEBVRE
- 7) Stéphanie GUIMIER
- 8) Bernard BOUTONNET

Après l'élection des adjoints Monsieur Erik GARCIA, au nom de la liste « Benfeld pour tous » fait la déclaration suivante :

« Au nom de tous les colistiers de la liste « Benfeld pour tous » nous remercions les Benfeldoise et les Benfeldois qui ont apporté leur suffrage à notre liste.

Les premiers élus de la liste ont fait le choix de céder leur place à des colistiers plus jeunes pour leur permettre d'acquérir l'expérience de la vie municipale et ainsi élargir les compétences du groupe « Benfeld pour tous » Nous serons particulièrement vigilants aux dépenses publiques.

Merci ! »

Monsieur Daniel WALTER interpelle le maire quant au sourire pincé de la Marianne parce quelle vit avec des emblèmes républicains sales, comme ceux qui ornent l'hôtel de ville, le monument aux morts, le monument de Jeanne d'Arc... Des drapeaux neufs pour un conseil neuf ne seraient-ils pas conseillés ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11h20

Après l'élection des adjoints Monsieur Erik GARCIA, au nom de la liste « Benfeld pour tous » fait la déclaration suivante :

« Au nom de tous les colistiers de la liste « Benfeld pour tous » nous remercions les Benfeldoise et les Benfeldois qui ont apporté leur suffrage à notre liste.

Les premiers élus de la liste ont fait le choix de céder leur place à des colistiers plus jeunes pour leur permettre d'acquérir l'expérience de la vie municipale et ainsi élargir les compétences du groupe « Benfeld pour tous »

Nous serons particulièrement vigilants aux dépenses publiques.

Merci ! »

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
à déduire : bulletins litigieux énumérés	3
aux articles L 65 et L 66 du code électoral	—
RESTE , pour les suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Décompte des voix :

Monsieur Jacky Wolfarth	23 Voix
Madame Nathalie GARBACIAK	3 Voix

Monsieur Jacky WOLFARTH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, conformément aux dispositions du nouvel article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que dans les communes de plus de 3 500 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, sachant que sur chaque liste l'écart du nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, et sous la présidence du maire, à l'élection des adjoints.

Un seule liste de 8 noms a été déposée auprès du maire avec comme tête de liste

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
à déduire : bulletins litigieux énumérés	6
aux articles L 65 et L 66 du code électoral	—
RESTE , pour les suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
<u>Décompte des voix</u> :	
Liste de Lucienne GILG	23 voix

Avant de passer à la fixation du nombre des adjoints, Monsieur Daniel MESSMER, au nom du groupe « Benfeld pour tous », fait la déclaration suivante :

« Le groupe « Benfeld, pour tous » se prononce contre la nomination de 8 adjoints.

L'expérience a montré que 5 adjoints suffisent largement.

D'après les indemnités en place, la rémunération de 3 adjoints supplémentaires représente un coût de 2 209 € par mois, soit une dépense de 26 508 € par an, que nous jugeons inutile pour la ville. Ce qui représente 159 048 € pour le mandat.

Nous proposons que cet argent soit investi dans un projet utile pour Benfeld.

Dans votre programme, vous dites vouloir étudier l'utilité de chaque coût engagé, afin d'améliorer l'état des finances de notre ville. L'auriez-vous déjà oublié, Monsieur le maire ?

Où est la gestion rigoureuse que vous prônez ?

Vos tractations de l'entre deux tours reviennent cher aux Benfeldois. »

« Le 23 mars, les Benfeldois ont voté leurs conseillers. Je remercie tous ceux qui ont fait cette démarche citoyenne.

Je tenais aussi à féliciter les personnes, qui d'une façon sérieuse et durable se sont engagées sur des listes municipales.

Nos projets étaient certes différents, mais la finalité était la même ; valoriser et développer notre ville.

Dans les 6 prochaines années, je souhaite que nous mettions les Benfeldois au centre de nos projets, que leurs intérêts, leur confort, leur épanouissement, leur participation soient des éléments déterminants dans nos choix et nos réalisations.

En plaçant les Benfeldois au cœur de nos préoccupations, nos futurs débats certainement contradictoires, trouveront sûrement un terrain d'entente qui ira dans l'intérêt commun ...

De grands dossiers nous attendent :

- Les rythmes scolaires*
- La sécurité et le confort de nos routes, de nos quartiers notamment notre centre-ville*
- La construction de nouvelles structures*

Mais bien au-delà de ces dossiers, durant ce mandat nous aurons une mission délicate au quotidien dont les limites sont difficilement appréciables ; mais chacune de nos décisions devra permettre à notre ville et à ses habitants d'affronter les grands défis et les enjeux que nous impose notre société. Les domaines d'intervention sont multiples et dépassent notre territoire, nous interviendrons :

- dans la vie économique,*
- la vie familiale,*
- dans l'intercommunalité*
- l'engagement associatif et culturel*
- dans la protection et le respect de notre environnement.*

Parfois un simple geste, une écoute peut faire progresser les choses... et parfois notre engagement demandera une implication nettement plus importante...

Nous travaillerons en bonne harmonie avec l'ensemble de nos services, de nos partenaires qui nous accompagnent dans nos projets...

J'ai confiance en Benfeld, j'ai confiance en cette assemblée, en ses membres, en son travail de proximité et de dialogue.

Je vous souhaite une bonne intégration dans cette nouvelle mission qui est désormais la notre !

Que vive Benfeld et que vive la France ! »